

## Communication N° 15 - 2010 au Conseil communal

Séance du 23 juin 2010

### Trafic sur les avenues de l'Avenir, de Belmont et la place Chantemerle

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Suite à la question de la Conseillère L. Vasserot lors de la séance du Conseil communal du 19 mai 2010 concernant l'Association des intérêts de Pully-Nord / la Rosiaz qui s'étonne qu'il n'y ait pas un nouveau plan de circulation alors que le trafic augmente, la Municipalité peut vous apporter les réponses suivantes :

Les chantiers dans le secteur de l'avenue de Belmont, la place Chantemerle et l'avenue de l'Avenir se divisent de la manière suivante :

- réfection de l'avenue de Belmont et de la place Chantemerle ;
- construction de 2 immeubles de 4 appartements, Belmont 3 ;
- construction de 5 immeubles de 44 appartements « Les Résidences de la Rosiaz ».

Concernant le dernier point cité, un garage de 20 places ne sera accessible que depuis l'avenue des Peupliers, le reste par l'avenue de Belmont, ce qui ne présentera pas une grosse augmentation de trafic dans le quartier. Ces résidents auront le choix de passer par les avenues de l'Avenir ou de Bellevue, ce qui devrait représenter une cinquantaine de véhicules, y compris Belmont 3.

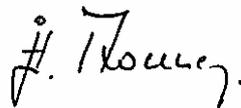
De plus, depuis l'aménagement du chemin de Rennier supérieur, ces artères de quartier sont devenues des routes de dessertes et seulement quelques rares usagers transitent encore par là. Avec le nouvel aménagement de la place de Chantemerle, plus étroite et plus sinueuse, le nombre de ces derniers devrait encore diminuer. D'autre part, nous n'avons pas remarqué une augmentation particulière dans ce secteur. Actuellement seuls les chantiers, qui sont en phase de terrassement, causent des désagréments. Durant les travaux sur l'avenue de Belmont un itinéraire provisoire de déviation a été mis en place.

Dans la situation actuelle de cette zone limitée à 30 km/h, la densité du trafic semble normale. Avant d'investir pour une étude de projet de trafic, qui ne semble pas nécessaire, un contrôle TMS (calcul du nombre de véhicules) a été planifié sur l'avenue de l'Avenir, entre le 21 juin et le 29 juin 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney



C. Martin

Pully, le 23 juin 2010